

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT DANS LE VAL-D'OISE

Janvier 2017 - RAAE n° 5 du 11 janvier 2017
publié le 11 janvier 2017

Préfecture du Val-d'Oise
Direction du Pilotage des Actions de l'Etat
Bureau de Liaison des Services de l'Etat
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

Tél. 01 34 20 29 39
Fax 01 77 63 60 11
mél : courrier@val-doise.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.gouv.fr

PREFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DU PILOTAGE DES ACTIONS DE L'ETAT

Bureau de liaison des services de l'Etat

Arrêté n° 17-005 du 11 janvier 2017 modifiant l'arrêté n° 16-029 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Mme Axelle PENIGUEL, chef du service interministériel de défense et de protection civiles pour le Val-d'Oise 001

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE

Hôpital Simone Veil – Groupement hospitalier Eaubonne Montmorency

Décision DG-2017-02-01 du 2 janvier 2017 portant délégation de signature à M. Pierre LESPAGNOL, directeur adjoint en charge de la performance et des affaires générales, et à ses collaborateurs en son absence 004

Décision DG-2017-02-02 du 2 janvier 2017 portant délégation de signature à M. Olivier EMBS, directeur adjoint en charge du patrimoine, des achats et de la logistique, et à ses collaborateurs en son absence et à Mmes Sandrine TALLEC et Valérie CHAPELLE 006

Décision DG-2017-02-03 du 2 janvier 2017 portant délégation de signature à Mme Béatrice CREUILLY, attachée d'administration hospitalière et à Mmes Sandrine TALLEC et Valérie CHAPELLE 008

Décision DG-2017-02-04 du 2 janvier 2017 portant délégation de signature à Mme Elodie QUERAT, adjoint des cadres hospitaliers à la direction du patrimoine, des achats et de la logistique et à Mmes Sandrine TALLEC et Valérie CHAPELLE 010

Décision DG-2017-02-05 du 2 janvier 2017 portant délégation de signature à Mme Camille LEGROS, adjoint administratif hospitalier à la direction du patrimoine, des achats et de la logistique et à Mmes Sandrine TALLEC et Valérie CHAPELLE 012

Décision DG-2017-02-06 du 2 janvier 2017 portant délégation de signature à Mme Valérie CHAPELLE, directrice adjointe chargée de la direction des ressources humaines et des affaires médicales 014

Décision DG-2017-02-07 du 2 janvier 2017 portant délégation de signature à Mme Sandrine TALLEC, directrice adjointe chargée des affaires financières et de la gestion administrative des patients 017

Décision DG-2017-02-08 du 2 janvier 2017 portant délégation de signature aux seules fins de prendre toutes les dispositions réglementaires et individuelles nécessaires à l'exercice des compétences liées à la garde de direction 019

Décision DG-2017-02-09 du 2 janvier 2017 portant délégation de signature pour tout ce qui concerne les actes de la compétence de l'ordonnateur pendant les périodes de suppléance du directeur de l'établissement 021

Centre hospitalier de Gonesse

Décisions de délégations de signatures pour l'équipe de direction en date d'application du 16 janvier 2017 023



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

Cergy-Pontoise, le

DIRECTION DU PILOTAGE
DES ACTIONS DE L'ETAT

Service de la coordination
des actions de l'Etat

Bureau de liaison
des services de l'Etat

ARRETE n° 17-005 modifiant l'arrêté n° 16-029 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Mme Axelle PENIGUEL, chef du service interministériel de défense et de protection civiles pour le Val-d'Oise

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret n° 2000-562 du 21 juin 2000 relatif aux pouvoirs des préfets en matière de défense de caractère non militaire ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services publics de l'État ;

VU le décret n° 2012 -1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 14 avril 2016 nommant M. Jean-Yves LATOURNERIE en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 avril 1989 portant création du service interministériel de défense et de protection civiles ;

VU l'arrêté n° 16-029 du 2 mai 2016 modifié donnant délégation de signature à Mme Axelle PENIGUEL, chef du service interministériel de défense et de protection civiles pour le Val-d'Oise ;

VU l'arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France n°IDF-2016-12-30-007 du 30 décembre 2016 portant modification des limites territoriales des arrondissements du département du Val-d'Oise ;

CONSIDERANT le rattachement à l'arrondissement d'Argenteuil des communes de Beauchamp, Bessancourt, Eaubonne, Ermont, Franconville, Frépillon, Pierrelaye, Le Plessis-Bouchard, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Axelle PENIGUEL, attachée, chef du service interministériel de défense et de protection civiles, à l'effet de signer les documents suivants :

1. bordereaux d'envoi de documents administratifs dans le cadre de la réalisation des missions du service ;
2. convocations aux réunions organisées dans le cadre de la réalisation des missions du service ;
3. correspondances administratives courantes du ressort de l'activité normale du service ;
4. récépissés de transport de matériels sensibles ;
5. courriers de réponse aux déclarations de spectacles pyrotechniques ;
6. convocations, comptes-rendus et procès-verbaux dans le cadre de :
 - la sous-commission départementale de sécurité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, en qualité de président,
 - la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées, en qualité de président,
 - la sous-commission départementale d'homologation des enceintes sportives, en qualité de président,
 - la sous-commission départementale de sécurité et de sûreté publique, en qualité de président,
 - la commission de sécurité de l'arrondissement de Pontoise, en qualité de président,
 - la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Pontoise, en qualité de président,
 - la commission de sécurité de l'arrondissement d'Argenteuil, pour les communes de Beauchamp, Bessancourt, Eaubonne, Ermont, Franconville, Frépillon, Pierrelaye, Le Plessis-Bouchard, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny, en qualité de président,
 - la commission d'accessibilité de l'arrondissement d'Argenteuil, pour les communes de Beauchamp, Bessancourt, Eaubonne, Ermont, Franconville, Frépillon, Pierrelaye, Le Plessis-Bouchard, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny, en qualité de président ;

Article 2 : Délégation de signature est également donnée à Mme Chrystel SCHNEIDER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle et à Mme Céline JOYE-FERNANDES, secrétaire administrative, de signer les procès-verbaux et comptes-rendus dans le cadre de :

- la commission de sécurité de l'arrondissement de Pontoise, en qualité de président,
- la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Pontoise, en qualité de président,
- la commission de sécurité de l'arrondissement d'Argenteuil, pour les communes de Beauchamp, Bessancourt, Eaubonne, Ermont, Franconville, Frépillon, Pierrelaye, Le Plessis-Bouchard, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny, en qualité de président,
- la commission d'accessibilité de l'arrondissement d'Argenteuil, pour les communes de Beauchamp, Bessancourt, Eaubonne, Ermont, Franconville, Frépillon, Pierrelaye, Le Plessis-Bouchard, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny, en qualité de président ;

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Axelle PENIGUEL, délégation de signature est accordée à Mme Armelle COUTURE-PHILIPPON, à M. Baptiste CHAUVEAU (bureau du cabinet) et à M. Denis RICHARD (bureau du cabinet), pour les compétences énumérées à l'article 1, aux points 1 à 6.

Article 4 : M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise et Mme le chef du service interministériel de défense et de protection civiles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le

11 JAN. 2017

Le préfet,

Jean-Yves LATOURNERIE

Site d'Eaubonne

14, rue de Saint-Prix - 95602 EAUBONNE Cedex

Site de Montmorency (siège social)

1, rue Jean Moulin - BP 30106 - 95162 MONTMORENCY Cedex

Tél : 01 34 06 60 00

Site Internet : www.ch-simoneveil.fr

DECISION DG – 2017 – 02 – 01

Vu la loi n° 2016-26 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé modifiant la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7-5,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'arrêté du centre national de gestion en date du 22 juillet 2016 portant désignation de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'hôpital Simone Veil – groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2016,

Vu, le départ de Madame Sophie BRUN, directrice adjointe en charge de la Performance et des Affaires générales à compter du 31 décembre 2016,

Vu, l'arrêté du centre national de gestion portant affectation de Monsieur Pierre LESPAGNOL, en qualité de directeur adjoint à l'hôpital Simone Veil – Groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 2 janvier 2017,

Vu, la note de service DG-2016-11 informant de la prise de fonctions à l'hôpital Simone Veil, groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency de Monsieur Pierre LESPAGNOL en qualité de directeur adjoint en charge de la performance et des affaires générales,

Vu, l'organigramme de direction de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

La Directrice de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : de donner délégation de signature à Monsieur Pierre LESPAGNOL, directeur adjoint en charge de la performance et des affaires générales pour toutes les opérations suivantes :

- les courriers qui relèvent de son domaine de compétence,
- les dossiers d'autorisation,
- les conventions de partenariats,
- les dossiers d'appels à projet,
- les questionnaires et enquêtes,
- les conventions liées aux études cliniques,

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre LESPAGNOL, la délégation de signature est donnée à :

- Madame Pascale HOANG, directrice adjointe chargée du parcours patient, de la qualité, de la gestion des risques et de la communication,
- Madame Laure LEANDRI, directrice adjointe chargée de l'EHPAD et des relations ville-hôpital,
- Madame Sandrine TALLEC, directrice adjointe chargée des affaires financières et de la gestion administrative des patients,
- Madame Valérie CHAPELLE, directrice adjointe chargée de la direction des ressources humaines et des affaires médicales,
- Monsieur Olivier EMBS, directeur adjoint en charge du patrimoine, des achats et de la logistique.

Article 3 : la présente décision prend effet à compter du 2 janvier 2017. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Montmorency, le 2 janvier 2017



La Directrice

Nathalie SANCHEZ

Site d'Eaubonne

14, rue de Saint-Prix - 95602 EAUBONNE Cedex

Site de Montmorency (siège social)

1, rue Jean Moulin - BP 30106 - 95162 MONTMORENCY Cedex

Tél : 01 34 06 60 00

Site Internet : www.ch-simoneveil.fr

DECISION DG – 2017 – 02 – 02

Vu la loi n° 2016-26 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé modifiant la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7-5,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'arrêté du centre national de gestion en date du 22 juillet 2016 portant désignation de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'hôpital Simone Veil – groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2016,

Vu, le départ de Madame Nadège AUBERT, directrice adjointe en charge du patrimoine, des achats et de la logistique à compter du 3 octobre 2016,

Vu, l'arrêté du centre national de gestion en date 14 décembre 2016 portant affectation de Monsieur Olivier EMBS, en qualité de directeur adjoint à l'hôpital Simone Veil – Groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 2 janvier 2017,

Vu, la note de service DG-2016-12 informant de la prise de fonctions à l'hôpital Simone Veil, groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency de Monsieur Olivier EMBS en qualité de directeur adjoint en charge du patrimoine, des achats et de la logistique,

Vu, l'organigramme de direction de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

La Directrice de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : de donner à Monsieur Olivier EMBS, directeur adjoint en charge du patrimoine, des achats et de la logistique, délégation de signature pour gérer les opérations liées aux grands travaux, aux achats, aux secteurs logistiques, techniques et biomédicaux ainsi que les dépenses imputées aux comptes des classes 2 et 6 détaillées dans le document joint.

Article 2 : les commandes seront revêtues de la signature de Monsieur Olivier EMBS ou en son absence de Madame Béatrice CREUILLY, attachée d'administration hospitalière, comme précisé dans la décision DG-2017-02-03 ou en son absence de Madame Elodie QUERAT, adjoint des cadres hospitaliers, comme précisé dans la décision DG-2017-02-04 ou de Madame Camille LEGROS, adjoint administratif hospitalier comme précisé dans la décision DG-2017-02-05 dans la limite d'un montant n'excédant pas 50 000 € HT.

Article 3 : les factures et relevés liquidés sur les comptes susvisés de même que tout document ou courrier associé aux marchés (reconduction de marchés, avenants, courriers de marchés non retenus...) seront revêtus de la signature de Monsieur Olivier EMBS ou en son absence de Madame Béatrice CREUILLY ou en son absence de Madame Elodie QUERAT ou de Madame Camille LEGROS.

Article 4 : de donner délégation pour la signature des bordereaux de mandats issus de ces commandes et liquidations à Madame Sandrine TALLEC, directrice adjointe en charge des affaires financières et de la gestion administrative des patients et en son absence à Madame Valérie CHAPELLE, directrice adjointe chargée des ressources humaines et des affaires médicales.

Article 5 : en l'absence de Monsieur Olivier EMBS, les marchés d'un montant inférieur à 209 000 € HT seront signés par Madame Sandrine TALLEC, directrice adjointe en charge des affaires financières et de la gestion administrative des patients et en son absence à Madame Valérie CHAPELLE, directrice adjointe chargée des ressources humaines et des affaires médicales.

Article 6 : les marchés d'un montant égal ou supérieur à 209 000 € HT seront signés par le chef d'établissement.

Article 7 : la présente décision prend effet à compter du 2 janvier 2017. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Montmorency, le 2 janvier 2017

La Directrice



Nathalie SANCHEZ

Site d'Eaubonne

14, rue de Saint-Prix - 95602 EAUBONNE Cedex

Site de Montmorency (siège social)

1, rue Jean Moulin - BP 30106 - 95162 MONTMORENCY Cedex

Tél : 01 34 06 60 00

Site Internet : www.ch-simoneveil.fr

DECISION – DG – 2017 – 02 - 03

Vu la loi n° 2016-26 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé modifiant la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7-5,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'arrêté du centre national de gestion en date du 22 juillet 2016 portant désignation de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'hôpital Simone Veil – groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2016,

Vu, le départ de Madame Nadège AUBERT, directrice adjointe en charge du patrimoine, des achats et de la logistique à compter du 3 octobre 2016,

Vu, l'arrêté du centre national de gestion en date 14 décembre 2016 portant affectation de Monsieur Olivier EMBS, en qualité de directeur adjoint à l'hôpital Simone Veil – Groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 2 janvier 2017,

Vu, la note de service DG-2016-12 informant de la prise de fonctions à l'hôpital Simone Veil, groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency de Monsieur Olivier EMBS en qualité de directeur adjoint en charge du patrimoine, des achats et de la logistique,

Vu, l'organigramme de direction de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

La Directrice de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : En l'absence de Monsieur Olivier EMBS, directeur adjoint en charge du patrimoine, des achats et de la logistique à l'hôpital Simone Veil, Madame Béatrice CREUILLY, attachée d'administration hospitalière reçoit délégation pour signer les commandes dont les dépenses sont imputées aux comptes 2 et 6 et dont le montant n'excède pas 50 000 € HT, les certificats administratifs liés aux sorties d'actifs ainsi que tout document ou courrier associé aux marchés (reconduction de marchés, avenants, courriers de marchés non retenus...).

Article 2 : en cas d'absence simultanée de Monsieur Olivier EMBS et de Madame Béatrice CREUILLY, délégation est donnée à Madame Elodie QUERAT, adjoint des cadres hospitaliers à la direction du patrimoine, des achats et de la logistique ou à Madame Camille LEGROS, adjoint administratif hospitalier à la direction du patrimoine, des achats et de la logistique pour signer les commandes dont les dépenses sont imputées aux comptes 2 et 6 et dont le montant n'excède pas 50 000 € HT, les certificats administratifs liés aux sorties d'actifs ainsi que tout document ou courrier associé aux marchés (reconduction de marchés, avenants, courriers de marchés non retenus...).

Article 3 : de donner délégation pour la signature des bordereaux de mandats issus de ces commandes et liquidations à Madame Sandrine TALLEC, directrice adjointe en charge des affaires financières et de la gestion administrative des patients et en son absence à Madame Valérie CHAPELLE, directrice adjointe chargée des ressources humaines et des affaires médicales.

Article 4 : la présente décision prend effet à compter du 2 janvier 2017. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Montmorency, le 2 janvier 2017



La Directrice

Nathalie SANCHEZ

Site d'Eaubonne
14, rue de Saint-Prix - 95602 EAUBONNE Cedex

Site de Montmorency (siège social)
1, rue Jean Moulin - BP 30106 - 95162 MONTMORENCY Cedex
Tél : 01 34 06 60 00

Site Internet : www.ch-simoneveil.fr

DECISION – DG – 2017 – 02 - 04

Vu la loi n° 2016-26 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé modifiant la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7-5,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'arrêté du centre national de gestion en date du 22 juillet 2016 portant désignation de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'hôpital Simone Veil – groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2016,

Vu, le départ de Madame Nadège AUBERT, directrice adjointe en charge du patrimoine, des achats et de la logistique à compter du 3 octobre 2016,

Vu, l'arrêté du centre national de gestion en date 14 décembre 2016 portant affectation de Monsieur Olivier EMBS, en qualité de directeur adjoint à l'hôpital Simone Veil – Groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 2 janvier 2017,

Vu, la note de service DG-2016-12 informant de la prise de fonctions à l'hôpital Simone Veil, groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency de Monsieur Olivier EMBS en qualité de directeur adjoint en charge du patrimoine, des achats et de la logistique,

Vu, l'organigramme de direction de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

La Directrice de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence simultanée de Monsieur Olivier EMBS, directeur adjoint en charge du patrimoine, des achats et de la logistique et de Madame Béatrice CREUILLY, attachée d'administration hospitalière à la direction du patrimoine, des achats et de la logistique, Madame Elodie QUERAT, adjoint des cadres hospitalier à la direction du patrimoine, des achats et de la logistique, reçoit délégation pour signer les commandes dont les dépenses sont imputées aux comptes 2 et 6 et dont le montant n'excède pas 50 000 € HT, les certificats administratifs liés aux sorties d'actifs ainsi que tout document ou courrier associé aux marchés (reconduction de marchés, avenants, courriers de marchés non retenus...).

Article 2 : de donner délégation pour la signature des bordereaux de mandats issus de ces commandes et liquidations à Madame Sandrine TALLEC, directrice adjointe en charge des affaires financières et de la gestion administrative des patients et en son absence à Madame Valérie CHAPELLE, directrice adjointe chargée des ressources humaines et des affaires médicales.

Article 3 : la présente décision prend effet à compter du 2 janvier 2017. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Montmorency, le 2 janvier 2017



La Directrice

Marilie SANCHEZ

Site d'Eaubonne
14, rue de Saint-Prix - 95602 EAUBONNE Cedex

Site de Montmorency (siège social)
1, rue Jean Moulin - BP 30106 - 95162 MONTMORENCY Cedex
Tél : 01 34 06 60 00

Site Internet : www.ch-simoneveil.fr

DECISION – DG – 2017 – 02 – 05

Vu la loi n° 2016-26 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé modifiant la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7-5,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'arrêté du centre national de gestion en date du 22 mars 2016 mettant fin au détachement de Monsieur Alexandre AUBERT, en qualité de directeur de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 1^{er} mai 2016,

Vu, l'arrêté du centre national de gestion en date du 22 juillet 2016 portant désignation de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'hôpital Simone Veil – groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2016,

Vu, le départ de Madame Nadège AUBERT, directrice adjointe en charge du patrimoine, des achats et de la logistique à compter du 3 octobre 2016,

Vu, l'arrêté du centre national de gestion en date 14 décembre 2016 portant affectation de Monsieur Olivier EMBS, en qualité de directeur adjoint à l'hôpital Simone Veil – Groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 2 janvier 2017,

Vu, la note de service DG-2016-12 informant de la prise de fonctions à l'hôpital Simone Veil, groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency de Monsieur Olivier EMBS en qualité de directeur adjoint en charge du patrimoine, des achats et de la logistique,

Vu, l'organigramme de direction de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

La Directrice de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence simultanée de Monsieur Olivier EMBS, directeur adjoint en charge du patrimoine, des achats et de la logistique et de Madame Béatrice CREUILLY, attachée d'administration hospitalière à la direction du patrimoine, des achats et de la logistique, Madame Camille LEGROS, adjoint administratif hospitalier à la direction du patrimoine, des achats et de la logistique, reçoit délégation pour signer les commandes dont les dépenses sont imputées aux comptes 2 et 6 et dont le montant n'excède pas 50 000 € HT, les certificats administratifs liés aux sorties d'actifs ainsi que tout document ou courrier associé aux marchés (reconduction de marchés, avenants, courriers de marchés non retenus...).

Article 2 : de donner délégation pour la signature des bordereaux de mandats issus de ces commandes et liquidations à Madame Sandrine TALLEC, directrice adjointe en charge des affaires financières et de la gestion administrative des patients et en son absence à Madame Valérie CHAPELLE, directrice adjointe chargée des ressources humaines et des affaires médicales.

Article 3 : la présente décision prend effet à compter du 2 janvier 2017. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Montmorency, le 2 janvier 2017



La Directrice

Nathalie SANCHEZ

Site d'Eaubonne

14, rue de Saint-Prix - 95602 EAUBONNE Cedex

Site de Montmorency (siège social)

1, rue Jean Moulin - BP 30106 - 95162 MONTMORENCY Cedex

Tél : 01 34 06 60 00

Site Internet : www.ch-simoneveil.fr

DECISION DG – 2017 – 02 – 06

Vu la loi n° 2016-26 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé modifiant la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7-5,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'arrêté du centre national de gestion en date du 3 juillet 2015 portant affectation de Madame Valérie CHAPELLE, en qualité de directrice adjointe en charge des ressources humaines et des affaires médicales à l'hôpital Simone Veil – Groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency, à compter du 1^{er} septembre 2015,

Vu, l'arrêté du centre national de gestion en date du 22 juillet 2016 portant désignation de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'hôpital Simone Veil – groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2016,

Vu, l'organigramme de direction de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

La Directrice de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : de donner à Madame Valérie CHAPELLE, directrice adjointe chargée de la direction des ressources humaines et des affaires médicales à l'hôpital Simone Veil, délégation permanente pour signer tous les actes relatifs aux personnels non médicaux concernant :

- la gestion des effectifs : affectations et changements de service des personnels, gestion des agents contractuels, départs en retraite, décisions liées aux arrêts de travail, maladies, congés de longue maladie ou de longue durée, suppressions de postes, fin de fonctions, fin de contrats ou licenciements,

- les nominations de personnels aux emplois d'encadrement et d'encadrement supérieur,
- le recrutement : gestion des concours, recrutement des personnels, décisions de mise en stage et de titularisation,

- la notation, l'évaluation, la gestion des carrières (arrêtés et décisions d'avancements d'échelons et de grades des personnels),

- les élections : tout document relatif à l'organisation des élections professionnelles (comité technique d'établissement, commissions administratives paritaires locales et départementales, commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques),
- tous les actes et décisions afférents à la présidence du CTE (convocations, établissement de l'ordre du jour, animation des séances, signature des comptes-rendus, enquêtes).
- la discipline (l'ensemble des éléments liés à la procédure disciplinaire des agents titulaires et contractuels),
- la paie : pour engager, liquider et mandater la paie ainsi que les éléments variables de paie,
- l'organisation du travail, la gestion du temps de travail et l'organisation de la permanence des soins,
- les assignations de personnels en cas de grève,
- les missions et œuvres sociales,
- le projet social,
- la formation continue : marchés liés à la formation continue, décisions et conventions de formation, ordres de missions, états de remboursements, conventions de stage.

Article 2 : de donner à Madame Valérie CHAPELLE, directrice adjointe chargée de la direction des ressources humaines et des affaires médicales à l'hôpital Simone Veil, délégation permanente pour signer tous les actes relatifs aux personnels médicaux concernant :

- le recrutement des praticiens hospitaliers, praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, assistants, internes et faisant fonctions d'internes,
- la gestion administrative des carrières de personnels médicaux,
- la formation médicale continue : décisions et conventions de formation, ordres de missions, états de remboursement,
- l'organisation de la permanence des soins, des gardes et astreintes médicales,
- les tableaux de service,
- les autorisations d'absences,
- le suivi de l'activité libérale,
- les mises en demeure des praticiens hospitaliers, praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, assistants, internes et faisant fonctions d'internes,

Article 3 : de donner à Madame Valérie CHAPELLE, délégation pour signer les bordereaux de mandats issus des commandes effectuées dans le cadre des opérations du périmètre de la direction du patrimoine, des achats et de la logistique en cas d'absence de Madame Sandrine TALLEC, directrice adjointe chargée des affaires financières et de la gestion administrative des patients.

De même qu'en l'absence de Monsieur Olivier EMBS, directeur adjoint en charge du patrimoine, des achats et de la logistique et de Madame Sandrine TALLEC, directrice adjointe en charge des affaires financières et de la gestion administrative des patients, Madame Valérie CHAPELLE reçoit délégation pour signer les marchés d'un montant inférieur à 209 000 € HT.

Article 4 : Madame Karolina KORONKIEWICZ, attachée d'administration hospitalière à la direction des ressources humaines et des affaires médicales, en charge du personnel médical, dispose d'une délégation de signature permanente pour certaines attributions et en l'absence de la directrice chargée des ressources humaines et des affaires médicales pour d'autres, dont les modalités sont exposées dans la décision DG-2016-249-10,

Article 5 : Madame Agnès LEGAND, attachée d'administration hospitalière à la direction des ressources humaines et des affaires médicales en charge de la formation continue, dispose d'une délégation de signature permanente dont les modalités sont exposées dans la décision DG-2016-249-11,

Article 6 : Madame France SAID, adjoint des cadres hospitalier à la direction des ressources humaines et des affaires médicales en charge du personnel non médical, dispose d'une délégation de signature permanente pour certaines attributions et en l'absence de la directrice chargée des ressources humaines et des affaires médicales pour d'autres, dont les modalités sont décrites dans la décision DG-2016-249-12,

Article 7 : en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Valérie CHAPELLE, de Madame Karolina KORONKIEWICZ et de Madame Madame France SAID de même qu'en l'absence de Madame Agnès LEGAND, la délégation de signature est donnée à :

- Madame Laure LEANDRI, directrice adjointe chargée de l'EHPAD et des relations ville-hôpital,
- Madame Pascale HOANG, directrice adjointe chargée du parcours patient, de la qualité, de la gestion des risques et de la communication.
- Madame Sandrine TALLEC, directrice adjointe chargée des affaires financières et de la gestion administrative des patients.

Article 8 : la présente décision prend effet à compter du 2 janvier 2017. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Montmorency, le 2 janvier 2017

La Directrice



Nathalie SANCHEZ

Site d'Eaubonne
14, rue de Saint-Prix - 95602 EAUBONNE Cedex

Site de Montmorency (siège social)
1, rue Jean Moulin - BP 30106 - 95162 MONTMORENCY Cedex
Tél : 01 34 06 60 00

Site Internet : www.ch-simoneveil.fr

DECISION DG – 2017 – 02 – 07

Vu la loi n° 2016-26 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé modifiant la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7-5,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'arrêté du centre national de gestion en date du 22 juillet 2016 portant désignation de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'hôpital Simone Veil – groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2016,

Vu, l'organigramme de direction de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

La Directrice de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : de donner à Madame Sandrine TALLEC, directrice adjointe chargée des affaires financières et de la gestion administrative des patients à l'hôpital Simone Veil – groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency, délégation permanente pour signer tous les actes de la compétence :

- de l'ordonnateur, à l'exclusion des contrats d'emprunt ;
- de la gestion administrative des patients ;
- de la gestion des hospitalisations sous contrainte en psychiatrie ;
- de la gestion des capacités d'hospitalisation et des fermetures de lits ;
- de la gestion des statistiques sur l'activité ;
- de la gestion des enquêtes relatives à la GAP.

Article 2 : en l'absence de Monsieur Olivier EMBS, directeur adjoint en charge du patrimoine, des achats et de la logistique, les marchés d'un montant inférieur à 209 000 € HT seront signés par Madame Sandrine TALLEC et en son absence, ces mêmes marchés seront signés par Madame Valérie CHAPPELLE, directrice adjointe chargée de la direction des ressources humaines et des affaires médicales à l'hôpital Simone Veil.

Article 3 : Monsieur Pedro SALVADOR, adjoint des cadres hospitalier à la direction des affaires financières et de la gestion administrative des patients à l'hôpital Simone Veil dispose d'une délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du directeur chargé des affaires financières et de la gestion administrative des patients, de même qu'en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karina LAMBRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent PEYRAT dont les modalités sont exposées dans la décision DG-2016-249-13,

Article 4 : Madame Karina LAMBRE, attachée d'administration hospitalière à la direction des affaires financières et de la gestion administrative des patients à l'hôpital Simone Veil, dispose d'une délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du directeur chargé des affaires financières et de la gestion administrative des patients, de même qu'en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent PEYRAT dont les modalités sont exposées dans la décision DG-2016-249-14,

Article 5 : Monsieur Laurent PEYRAT, adjoint des cadres hospitalier à la direction des affaires financières et de la gestion administrative des patients à l'hôpital Simone Veil dispose d'une délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du directeur chargé des affaires financières et de la gestion administrative des patients, de même qu'en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karina LAMBRE dont les modalités sont exposées dans la décision DG-2016-249-15,

Article 6 : en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Sandrine TALLEC, de Monsieur Pedro SALVADOR, de Madame Karina LAMBRE et de Monsieur Laurent PEYRAT, la délégation de signature est donnée à :

- Madame Valérie CHAPELLE, directrice adjointe en charge des ressources humaines et des affaires médicales,
- Madame Pascale HOANG, directrice adjointe chargée du parcours patient, de la qualité, de la gestion des risques et de la communication,
- Madame Laure LEANDRI, directrice adjointe chargée de l'EHPAD et des relations ville-hôpital.

Article 7 : la présente décision prend effet à compter du 2 janvier 2017. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Montmorency, le 2 janvier 2017



La Directrice

Nathalie SANCHEZ

Site d'Eaubonne

14, rue de Saint-Prix - 95602 EAUBONNE Cedex

Site de Montmorency (siège social)

1, rue Jean Moulin - BP 30106 - 95162 MONTMORENCY Cedex

Tél : 01 34 06 60 00

Site Internet : www.ch-simoneveil.fr

DECISION DG – 2017 – 02 – 08

Vu la loi n° 2016-26 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé modifiant la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7-5,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'arrêté du centre national de gestion en date du 22 juillet 2016 portant désignation de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'hôpital Simone Veil – groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2016,

Vu, l'organigramme de direction de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

La Directrice de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 : dans le cadre de ses compétences définies à l'article L 6143-7 du Code de la santé publique, de donner délégation de signature à :

- Mme Carole BILCIK-DORNA,
- Mme Valérie CHAPELLE,
- Mme Béatrice GOLAB,
- Mme Pascale HOANG,
- Mme Laure LEANDRI,
- M. Pierre LESPAGNOL
- M. Philippe LUNE,
- M. Olivier EMBS
- Mme Sandrine TALLEC.

aux seules fins de prendre toutes les dispositions réglementaires et individuelles nécessaires à l'exercice des compétences liées à la garde de direction telles que définies à l'article 2 de la présente décision.

Article 2 : pendant les périodes de garde administrative (fixées par le tableau de garde administrative),

- Mme Carole BILCIK-DORNA,
- Mme Valérie CHAPELLE,
- Mme Béatrice GOLAB,
- Mme Pascale HOANG,
- Mme Laure LEANDRI,
- M. Pierre LESPAGNOL
- M. Philippe LUNE,
- M. Olivier EMBS
- Mme Sandrine TALLEC.

sont autorisés à prendre toutes les décisions et mesures urgentes s'agissant de :

- l'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement,
- la mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement,
- l'admission des patients,
- le séjour des patients,
- la sortie des patients,
- la sécurité des personnes et des biens,
- la gestion des personnels.

Article 3 : à l'issue de leur garde,

- Mme Carole BILCIK-DORNA,
- Mme Valérie CHAPELLE,
- Mme Béatrice GOLAB,
- Mme Pascale HOANG,
- Mme Laure LEANDRI,
- M. Pierre LESPAGNOL
- M. Philippe LUNE,
- M. Olivier EMBS
- Mme Sandrine TALLEC.

outre la rédaction d'un rapport de garde circonstancié, sont tenus de rendre compte au directeur de l'hôpital, chef d'établissement, des décisions prises en son nom.

Article 4 : la présente décision prend effet à compter du 2 janvier 2017. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Montmorency, le 2 janvier 2017

La Directrice



Nathalie SANCHEZ

Site d'Eaubonne
14, rue de Saint-Prix - 95602 EAUBONNE Cedex

Site de Montmorency (siège social)
1, rue Jean Moulin - BP 30106 - 95162 MONTMORENCY Cedex
Tél : 01 34 06 60 00

Site Internet : www.ch-simoneveil.fr

DECISION DG – 2017 – 02 – 09

Vu la loi n° 2016-26 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé modifiant la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 6143-7-5,

Vu les titres I et IV du statut général des fonctionnaires, portant statut général de la fonction publique et statut de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé pris en application de l'article du code de la santé publique susvisé,

Vu, l'arrêté du centre national de gestion en date du 22 juillet 2016 portant désignation de Madame Nathalie SANCHEZ en qualité de directrice de l'hôpital Simone Veil – groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency à compter du 5 septembre 2016,

Vu, l'organigramme de direction de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

La Directrice de l'hôpital Simone Veil - groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency,

DECIDE :

Article 1 :

1. Madame Pascale HOANG, directrice adjointe en charge du parcours patient, de la qualité, de la gestion des risques et de la communication, et en son absence ;
2. Madame Valérie CHAPELLE, directrice adjointe en charge des ressources humaines et des affaires médicales, et en son absence ;
3. Madame Sandrine TALLEC, directrice adjointe en charge des finances et de la gestion administrative des patients, et en son absence ;
4. Monsieur Olivier EMBS, directeur adjoint en charge du patrimoine, des achats et de la logistique, et en son absence,
5. Monsieur Pierre LESPAGNOL, directeur adjoint en charge de la performance et des affaires générales, et en son absence ;
6. Madame Laure LEANDRI, directrice adjointe en charge des relations ville-hôpital et des l'EHPAD,

reçoivent pendant les périodes de suppléance du directeur de l'établissement, délégation de signature pour tout ce qui concerne les actes de la compétence de l'ordonnateur.

Article 2 : la présente décision prend effet à compter du 2 janvier 2017. Elle sera communiquée au comptable de l'établissement et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Montmorency, le 2 janvier 2017

La Directrice



Mathalie SANCHEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Nathalie Sanchez", written over the printed name.



Centre Hospitalier de Gonesse

Délégations de signatures pour l'Équipe de Direction

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M002/16
Date d'application : 16 Janvier 2017

DESTINATAIRES	
Secteur ou service	Personnel
Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale	Inspectrice
Trésor Public	Comptable Public, Responsable du Centre des Finances Publiques de Gonesse
Conseil de Surveillance	Administrateurs
Direction des Affaires Financières	Directrice Adjointe
Direction du Pilotage des Activités et des Recettes	Directrice Adjointe
Direction des Ressources Humaines (personnel non médical) et des Affaires Médicales (personnel médical)	Directrice Adjointe
Département de la Qualité et de la Gestion Des Risques (GDR)	Médecin Responsable – Coordonnateur GDR
Direction des Achats et des Fonctions Logistiques	Directrice Adjointe
Direction des Constructions et du Patrimoine	Directrice Adjointe,
Direction du Service des Soins	Directrices des Soins
Direction du Système d'Information	Directrice
Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants	Directeur des Soins

1 Objet

Définir les modalités de réalisation des délégations de signatures pour les membres de l'Équipe de Direction en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice et de ces derniers.

2 Principes

Revoir les délégations de signatures à chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement dans leurs domaines de compétences.

3 Description

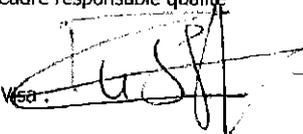
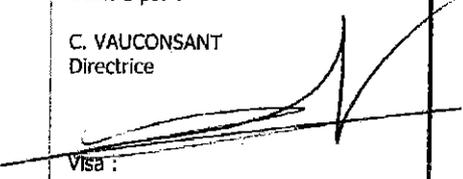
Lors de chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement dans leurs domaines de compétences, il est procédé à une actualisation des délégations de signatures, à l'initiative de la Directrice.

- Établissement des délégations de signatures pour l'Équipe de Direction
- Envoi à chaque intéressé pour correction et validation
- Validation par la Directrice
- Signature de chaque intéressé
- Transmission à l'Inspecteur de l'ARS-DD, au Comptable Public, au Conseil de Surveillance, à l'Équipe de Direction
- Publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Cergy
- Conservées à la Direction Générale et consultables sur demande

4 Définitions

Délégation de signature : acte juridique par lequel une autorité (le délégant) délègue non pas ses pouvoirs mais la faculté de signer des documents et actes énumérés strictement dans la délégation à une tierce personne (le délégataire).

Contrairement aux délégations de pouvoirs, dans lesquelles le délégataire assume la responsabilité née des pouvoirs ainsi délégués, la délégation de signature n'entraîne pas délégation de la responsabilité administrative ni de dessaisit le délégant de son pouvoir originel.

<p>Rédigé par : E. BALLUREAU et O. PIDECIYAN Direction Générale</p> <p>Visas : </p>	<p>Approuvé par : N. RUBBENS Cadre responsable qualité</p> <p>Visa : </p>	<p>Validé par : C. VAUCONSANT Directrice</p> <p>Visa : </p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu les articles L6143-7, D6143-33, D6143-34, D6143-35, R6143-38 du Code de la Santé Publique,
Vu la précédente délégation de signatures établie en Janvier 2016 et abrogée,
Vu la note de service 2016-33 informant de la prise de fonctions de Nolwenn FRANCOIS, à compter du 09 Novembre 2016,
Vu la note de service 2017-01 informant de la prise de fonctions de Aude VALERY et du changement d'affectation de Monsieur Gallet, à compter du 02 Janvier 2017,

1 En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice, ainsi que dans le cadre des astreintes de direction, **délégation de signature est accordée à :**

- **Aude VALERY**, Directrice Adjointe
- **Sonia NEURRISSE**, Directrice Adjointe
- **Bruno GALLET**, Directeur Adjoint
- **Lauren PAPET**, Directrice Adjointe
- **Béatrice DE LA CHAPELLE**, Directrice Adjointe
- **Myriam BENAOMAR**, Directrice Adjointe
- **Isabelle FRASSA**, Directrice des Soins - Coordonnateur Général des Soins
- **Sylvie NICOL**, Directrice des Soins
- **Christophe DEMOCRITE**, Directeur des Soins

à l'effet de signer en lieu et place de la Directrice les bordereaux de mandats et de titres, factures, engagements, bons de commande, ordres de service, états de poursuite ainsi que tous actes juridiques et décisions susceptibles d'engager la responsabilité de l'établissement.

2 - Délégation permanente est accordée à A. VALERY à l'effet de signer tous les actes et décisions relevant de la fonction de Directeur des Affaires Financières, ainsi que les bordereaux de mandats et de titres et factures fournis par l'établissement au Comptable Public-Responsable du Centre des Finances Publiques de Gonesse et les états de poursuite présentés par ce dernier.

En cas d'absence ou d'empêchement de A. VALERY, **délégation est accordée à S. NEURRISSE** sur les mêmes postes.

3 - Délégation permanente est accordée à S. NEURRISSE à l'effet de signer tous les actes et décisions relevant de la fonction de Directrice du Pilotage des Activités et des Recettes.

En cas d'absence ou d'empêchement de S. NEURRISSE, **délégation est accordée à A. VALERY** sur les mêmes postes.

4 - Délégation permanente est accordée à L. PAPET à l'effet de signer tous les actes et décisions relevant de la fonction de Directrice des Ressources Humaines (personnel non médical) et des Affaires Médicales (personnel médical).

En cas d'absence ou d'empêchement de L. PAPET, **délégation est accordée à A. VALERY** sur les mêmes postes.

5 - Délégation permanente est accordée à B. DE LA CHAPELLE à l'effet de signer tous les engagements, bons de commande, factures et contrats relevant de la fonction de Directrice des Achats et des Fonctions Logistiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de B. DE LA CHAPELLE, **délégation est accordée à M. BENAOMAR**, sur les mêmes postes.

- 6 - **Délégation permanente est accordée à M. BENAOMAR** à l'effet de signer tous les ordres de service, engagements, bons de commande, factures et contrats relevant de la fonction de Directrice des Constructions et du Patrimoine.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. BENAOMAR, **délégation est accordée à B. DE LA CHAPELLE** sur les mêmes postes.
- 6 - **Délégation permanente est accordée au Docteur B. BARROIS**, à l'effet de signer les actes et décisions relevant de la fonction de Responsable du Département de la Qualité et de la Gestion des Risques.
En cas d'absence ou d'empêchement du Docteur B. BARROIS, **délégation est accordée à B. DE LA CHAPELLE** sur les mêmes postes.
- 7 - **Délégation permanente est accordée à I. FRASSA**, à l'effet de signer les conventions de stage, actes et décisions relevant de la fonction de Directrice des Soins.
En cas d'absence ou d'empêchement d'I. FRASSA **délégation est accordée à S. NICOL**, à l'effet de signer sur les mêmes postes.
- 8 - **Délégation permanente est accordée à Nolwenn FRANCOIS**, à l'effet de signer les bons de commande, factures, actes et décisions relevant de la fonction de Directrice du Système d'Information.
En cas d'absence ou d'empêchement de N. FRANCOIS, **délégation est accordée à B. DE LA CHAPELLE** sur les mêmes postes.
- 9 - **Délégation permanente est accordée à Christophe DEMOCRITE**, Directeur des Soins, à l'effet de signer les conventions pour envoyer en stage les étudiants et élèves de l'IFSI-IFAS, les conventions d'accueil des stagiaires extérieurs à l'IFSI, les conventions de formation, de partenariat, générant ou non une recette, les états de présence et de participation aux formations délivrées par l'IFSI-IFAS, les états de paiements des Intervenants à l'IFSI-IFAS, les états de présence pour les demandes d'aide au logement des étudiants logés au foyer, les actes et décisions relevant de sa responsabilité de Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants.



Centre Hospitalier de Gonesse

Délégations de signatures pour l'Équipe de Direction

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M002/16
Date d'application : 16 Janvier 2017

Bruno GALLET	Directeur Adjoint	
Aude VALERY	Directrice Adjointe	
Sonia NEURRISSE	Directrice Adjointe	
Lauren PAPET	Directrice Adjointe	
Dr Brigitte BARROIS	Médecin Responsable Coordonnateur GDR	
Béatrice DE LA CHAPELLE	Directrice Adjointe	
Myriam BENAOMAR	Directrice Adjointe	
Isabelle FRASSA	Directrice des Soins – Coordonnateur général	
Sylvie NICOL	Directeur des Soins	
Nolwenn FRANCOIS	Directrice du Système d'Information	
Christophe DEMOCRITE	Directeur des Soins	